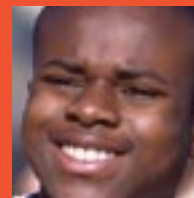




Réaction de la Fondation au rapport sur les consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales du millénaire



Millennium
Scholarships



Les bourses
du millénaire

CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION
FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE



Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3R2
www.boursesmillenaire.ca/consultations
Tél. : 1-877-786-3999
Télec. : (514) 985-5987
Courriel : millennium.foundation@bm-ms.org

Résumé des mesures prises par la Fondation par suite des consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales du millénaire

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire vise avant tout à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des Canadiens. En gardant cet objectif à l'esprit, le conseil d'administration de la Fondation a demandé que, dans la mesure du possible, son personnel mette en œuvre les recommandations présentées lors des consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales du millénaire. Il a également souligné la nécessité de coordonner la distribution de près de 4,7 milliards de dollars par année avec les nombreux acteurs des mécanismes d'aide financière aux études et a demandé que la mise en œuvre des recommandations respecte les quatre principes suivants :

- Le Programme de bourses générales doit venir en aide aux étudiants dans le besoin.
- Le Programme de bourses générales doit améliorer la situation des étudiants.
- La Fondation doit s'efforcer de voir à ce que le Programme de bourses générales ne fasse pas double emploi avec les autres programmes d'aide financière aux études et soit plutôt un complément.
- Les modifications apportées au Programme de bourses générales doivent tenir compte des changements envisagés aux autres programmes d'aide financière aux études.

Partant de ces principes, la Fondation donnera suite aux recommandations comme suit :

- 1. Admissibilité :** La Fondation collaborera avec les provinces et les territoires afin que les étudiants inscrits à un programme d'au moins deux ans soient admissibles à une bourse générale à leur première année d'études.
- 2. Étudiants à faible revenu :** La Fondation conclura des accords avec les provinces et les territoires intéressés en vue de la réalisation, dès 2005, de projets pilotes destinés à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible aux étudiants provenant de familles à faible revenu. Ce financement spécial, qui pourra atteindre 50 millions de dollars par année à l'échelle nationale, n'aura pas d'impact sur la mise en œuvre du Programme de bourses générales.
- 3. Dette et besoins non comblés :** La Fondation coopérera avec les provinces et les territoires pour assurer que le Programme de bourses générales comble les besoins non satisfaits et réduit la dette des étudiants.
- 4. Communication :** La Fondation collaborera avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales afin d'accroître la visibilité du Programme de bourses générales, de manière que les récipiendaires éventuels tiennent compte de cette aide lorsqu'ils devront décider s'ils poursuivent ou non leurs études postsecondaires.
- 5. Maximisation des retombées :** La Fondation travaillera de concert avec les administrations provinciales et territoriales afin d'accroître les retombées directes du Programme de bourses générales sur les étudiants.
- 6. Coordination :** La Fondation collaborera avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales pour assurer que le Programme de bourses générales ne fait pas double emploi avec les divers programmes d'aide financière aux études et les complète pour constituer un train de mesures exhaustives.
- 7. Partenariat :** La Fondation poursuivra sa collaboration avec les administrations provinciales et territoriales afin que la mise en œuvre du Programme de bourses générales tienne compte des caractéristiques uniques et de la situation de chacune.

Réaction au rapport sur les consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales du millénaire

Introduction

À l'automne 2002, étant presque arrivée à mi-parcours de son mandat de 10 ans, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a chargé un groupe d'experts indépendants d'évaluer ses programmes et ses activités.

Dans son rapport, l'équipe chargée de l'évaluation, rattachée à l'Institute of Intergovernmental Affairs de la Queen's University, a loué la Fondation pour sa gestion financière, les relations entretenues avec les administrations provinciales, la pertinence de ses travaux de recherche, ainsi que son programme novateur de bourses d'excellence. En revanche, elle s'est interrogée à savoir si, compte tenu du mandat de la Fondation – rendre les études postsecondaires plus accessibles – l'utilisation des fonds distribués dans le cadre du Programme de bourses générales du millénaire était optimale. Cette réserve fait écho aux résultats de certaines études de la Fondation sur l'accès à l'éducation postsecondaire.

À l'annonce de la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, en 1998, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il appartenait principalement à cette dernière d'améliorer l'accès aux études postsecondaires. À cette fin, il lui a octroyé 2,5 milliards de dollars, qui ont été placés dans un fonds d'amortissement qui sera intégralement utilisé d'ici la fin de son mandat de 10 ans. C'est dans une large mesure par l'entremise du Programme de bourses générales du millénaire que la Fondation s'acquitte de son mandat : ces bourses représentent 95 % des subventions qu'elle accorde. En 10 ans, ce programme attribuera plus de 900 000 bourses représentant une aide globale de près de 3 milliards de dollars.

Consultations

En novembre 2003, en réponse au rapport de mi-mandat, la Fondation a annoncé qu'elle allait tenir des consultations dans chaque province et territoire sur l'avenir de son Programme de bourses générales. Les consultations visaient plus précisément à répondre à la question suivante :

En tenant compte de son mandat d'améliorer l'accès à l'éducation, comment les bourses générales de la Fondation pourraient-elles encore mieux favoriser l'accès aux études postsecondaires?

Au terme d'entretiens avec des fonctionnaires provinciaux et territoriaux, la Fondation a invité environ 2 000 personnes à participer aux consultations, qui se sont tenues dans 18 villes du pays, entre avril et septembre 2004. Plus de 500 Canadiens, dont de nombreux étudiants, ont répondu à l'appel. Durant les discussions, les animateurs ont eu recours à la technique du dialogue délibératoire, qui évite la confrontation et qui amène les participants à examiner les questions sous le signe de la concertation. Rédigé en collaboration avec des partenaires et des intéressés, le document *Guide de délibération* a servi de prélude aux discussions. De plus, la Fondation avait fait parvenir aux participants un exposé général décrivant les tendances de l'éducation postsecondaire au Canada, les mesures prises par les administrations publiques afin d'améliorer l'accès aux études, la portée des programmes d'aide aux études, ainsi que le Programme de bourses générales. Ce document était accompagné de renseignements complémentaires sur les divers programmes d'aide financière aux études mis en place par chaque administration.

Plus de 70 % des participants ont rempli le questionnaire d'évaluation après les consultations, et la très grande majorité d'entre eux étaient très satisfaits de l'exercice.

Les personnes qui ne pouvaient être présentes pouvaient se faire entendre par l'entremise du site Internet de la Fondation. Cette dernière a reçu environ 250 cahiers et présentations électroniques.

Les experts-conseils chargés de diriger les discussions, Lyn Tait, de Tait & Pirquet Consulting Services, et Raymond Daigle, ont rédigé un rapport de synthèse sur chaque séance. Ces rapports, de même que le rapport final, ont été transmis à tous les invités.

Les experts-conseils ont relevé les observations et les thèmes qui sont revenus dans toutes les séances et qui nécessitaient une réponse de la Fondation. Ils sont résumés ci-dessous :

- 1. Admissibilité :** Dans de nombreuses provinces, les participants craignent que certains étudiants, en particulier ceux des collèges, qui sont inscrits à des programmes de courte durée, soient désavantagés en raison du critère du mérite (avoir terminé 60 % d'une année d'études postsecondaires). Ils ont recommandé de modifier les critères d'admission aux bourses générales afin d'inclure les étudiants de première année, et, dans une moindre mesure, les étudiants inscrits à un programme court. Toutefois, les ressources budgétaires étant limitées, ils ont dit craindre l'impact de cette modification sur l'aide offerte aux autres étudiants. Dans d'autres provinces et territoires, en Alberta et au Québec notamment, les participants étaient d'avis que le programme d'aide financière aux études de leur province répondait aux besoins des étudiants de première année, et ne voyaient donc pas la nécessité de modifier les critères d'admission.
- 2. Étudiants à faible revenu :** La quasi-totalité des participants ont conseillé à la Fondation d'accorder une attention spéciale aux étudiants provenant d'une famille à faible revenu. Ils étaient nombreux à croire qu'un budget distinct devrait être établi à cette fin; d'autres pensaient plutôt qu'on pourrait modifier

le système d'évaluation des besoins afin d'améliorer la situation de ces étudiants.

- 3. Dette et besoins non comblés :** Dans presque toutes les séances, les participants ont plaidé avec vigueur en faveur d'un programme de bourses s'articulant autour des principes de la flexibilité et de la liberté de choix. La plupart d'entre eux ont recommandé une refonte du Programme pour assurer que les étudiants obtiennent plus d'argent pour répondre à leurs besoins immédiats et réduire leur dette.
- 4. Communication :** Les participants ont insisté pour dire que la Fondation devait mieux communiquer l'information sur le Programme de bourses générales. Selon eux, pour que la bourse générale influence la décision relative à l'éducation postsecondaire, l'étudiant doit connaître le montant qui lui est attribué et la date du versement.
- 5. Maximisation des retombées :** Les participants, et tout particulièrement les étudiants, ont encouragé la Fondation à poursuivre sa collaboration avec les provinces pour maximiser les retombées directes des bourses générales sur les étudiants.
- 6. Coordination :** Les participants ont reconnu que les modifications à l'aide financière aux études proposées par les administrations fédérale et provinciales pourraient avoir un impact important sur le Programme de bourses générales. Ils ont recommandé avec vigueur à la Fondation de travailler de concert avec les autres bailleurs de fonds pour que l'ensemble des mesures prises à l'échelle du pays soient harmonisées et constitue un programme exhaustif.
- 7. Partenariat :** Les discussions avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux qui ont eu lieu avant et après les consultations ont démontré que la Fondation doit tenir compte de la situation de chaque administration. Les participants

étaient de cet avis et ont rejeté l'approche universelle pour la conclusion des accords entre la Fondation et les provinces.

Les auteurs du rapport sur les consultations ont souligné que, lorsque les ressources se font rares, il n'est pas facile d'établir les priorités d'un programme, ajoutant que dans un secteur aussi crucial que l'aide financière aux études, il est encore plus difficile de faire des choix en raison de la présence de plusieurs bailleurs de fonds représentant différents ordres de gouvernement.

Le personnel de recherche de la Fondation a modélisé l'impact des différentes options proposées au cours des consultations afin de lui présenter un exposé détaillé sur la question, de même que d'analyser les interactions avec les autres bailleurs de fonds. Des hauts dirigeants des principaux partenaires de la Fondation et des intéressés ont ensuite été invités à se pencher sur les avantages et les inconvénients des options, ainsi que leur complémentarité. Les résultats de ces échanges ont éclairé le conseil d'administration lorsqu'il a formulé sa réponse aux principales recommandations des participants aux consultations.

Réaction de la Fondation

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire vise avant tout à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des Canadiens. En gardant cet objectif à l'esprit, le conseil d'administration de la Fondation a demandé que, dans la mesure du possible, son personnel mette en œuvre les recommandations présentées lors des consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales du millénaire. Le conseil d'administration a souligné la nécessité de coordonner la distribution de près de 4,7 milliards de dollars par année avec les nombreux acteurs des mécanismes d'aide financière aux études et a demandé que la mise en œuvre des recommandations respecte les quatre principes suivants :

- Le Programme de bourses générales doit venir en aide aux étudiants dans le besoin.
- Le Programme de bourses générales doit améliorer la situation des étudiants.
- La Fondation doit s'efforcer de voir à ce que le Programme de bourses générales ne fasse pas double emploi avec les autres programmes d'aide financière aux études et soit plutôt un complément.
- Les modifications apportées au Programme de bourses générales doivent tenir compte des changements envisagés aux autres programmes d'aide financière aux études.

Les mesures que la Fondation entend prendre afin de donner suite aux consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales sont résumées ci-dessous :

-
1. *Dans la plupart des administrations, les participants ont recommandé de modifier les critères d'admission aux bourses générales afin d'inclure les étudiants de première année, et, dans une moindre mesure, les étudiants inscrits à un programme court.*
-

La Fondation collaborera avec les provinces et les territoires afin que les étudiants inscrits à un programme d'au moins deux ans soient admissibles à une bourse générale à leur première année d'études.

À l'heure actuelle, les étudiants doivent avoir réussi au moins 60 % d'une année d'études postsecondaires pour être admissible à la bourse générale. Cette règle a eu tendance à pénaliser certains étudiants, en particulier ceux des collèges. Elle limite également la capacité de la Fondation d'aider les étudiants qui ont déjà entrepris des études postsecondaires et fait bien peu pour ceux qui sont peu susceptibles de poursuivre de telles études en raison de leurs coûts.

L'analyse de modélisation effectuée par le personnel de la Fondation laisse entendre que, au terme de l'inclusion des étudiants de première année – y compris ceux inscrits à un programme d'un an – , bon nombre des récipiendaires actuels d'une bourse générale seraient privés d'une aide financière essentielle et pourraient abandonner leurs études. De plus, les étudiants qui fréquentent des établissements privés très coûteux recevraient une part démesurée du budget d'aide financière aux études de la Fondation. Cette dernière a donc décidé de modifier le critère d'admission fondé sur le mérite : il ne sera plus nécessaire d'avoir réussi 60 % d'une année d'études postsecondaires pour avoir droit à la bourse générale; il suffira plutôt d'être inscrit à un programme d'au moins deux ans, offert par un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu au Canada, en plus d'avoir besoin d'une aide financière. L'utilisation de ce critère de mérite assurera aussi une meilleure répartition des bourses générales entre les étudiants des collèges et ceux des universités.

La Fondation amorcera rapidement des discussions avec les provinces et les territoires qui n'accordent pas d'aide financière aux personnes qui en sont à leur première année d'études afin que la modification proposée entre en vigueur à l'automne 2005.

2. La quasi-totalité des participants ont conseillé à la Fondation d'accorder la priorité aux étudiants provenant d'une famille à faible revenu, ou encore de prendre des mesures particulières à leur intention.

La Fondation conclura des accords avec les provinces et les territoires intéressés en vue de la réalisation, dès 2005, de projets pilotes destinés à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible aux étudiants provenant de familles à faible revenu. Ce financement spécial, qui pourra atteindre 50 millions de dollars par année à l'échelle nationale, n'aura pas d'impact sur la mise en œuvre du Programme de bourses générales.

Lorsqu'elle a accepté la dotation de 2,5 milliards de dollars de l'administration fédérale, la Fondation s'est engagée à verser environ 300 millions de dollars par année sous forme de bourses pendant 10 ans. Puisque ses investissements ont procuré un meilleur rendement que prévu et ses frais d'administration ont été inférieurs aux prévisions, elle estime être en mesure d'affecter jusqu'à 50 millions de dollars par année à la réalisation des projets pilotes susmentionnés, et ce, tout en respectant ses engagements.

Le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'offrir une subvention aux étudiants à faible revenu en 2005. Cette subvention, qui couvre jusqu'à 50 % des frais de scolarité de la première année d'études ou 3 000 \$, devrait avoir un impact qualitatif plutôt que quantitatif. En effet, elle remplace en partie le prêt que l'administration fédérale accorde aux étudiants provenant d'une famille à faible revenu. De nombreux établissements d'enseignement postsecondaire offrent une aide similaire à cette catégorie d'étudiants. La Fondation verra à ce que les projets pilotes destinés à rendre les études supérieures plus accessibles aux personnes issues de familles à faible revenu ne fassent pas double emploi avec ces programmes d'aide financière.

Étant donné le caractère expérimental des projets qu'elle souhaite réaliser en collaboration avec les administrations provinciales et territoriales intéressées, la Fondation a proposé de réaliser une analyse exhaustive de leur impact, ainsi qu'une étude à long terme sur leurs répercussions afin d'avoir une meilleure connaissance des défis que doivent relever les personnes à faible revenu qui désirent entreprendre des études postsecondaires et les réussir.

Les discussions avec les provinces et les territoires intéressés seront amorcées immédiatement afin que la mise en œuvre puisse débuter à l'automne 2005.

3. *Les participants ont recommandé que les bourses générales servent à combler les besoins non satisfaits et à réduire la dette.*

La Fondation coopérera avec les provinces et les territoires de manière que le Programme de bourses générales comble les besoins non satisfaits et réduise la dette des étudiants.

Quelque 50 % des Canadiens qui font des études postsecondaires obtiennent un prêt pour étudiant. À l'extérieur du Québec, où les frais de scolarité sont plus bas et où il est plus facile d'obtenir une subvention, le solde moyen des prêts gouvernementaux consentis aux diplômés s'élève à 20 400 \$ (en dollars constants de 2003). Les étudiants craignent que la nécessité de s'endetter pour étudier au niveau postsecondaire ne soit pas seulement un obstacle à l'accès à de telles études, mais qu'elle limite également leurs choix de programmes et d'établissements.

Les besoins non comblés (les besoins estimés moins l'aide financière aux études disponible) varient considérablement selon la province. En moyenne, ils avoisinent les 3 000 \$. À première vue, les récentes modifications à l'aide financière aux études fournies par l'administration fédérale devraient réduire les besoins non comblés. Les provinces ont été invitées à apporter des changements similaires. Cependant, on ne sait pas si le rajustement proposé du montant que l'étudiant peut emprunter auprès des administrations provinciale et fédérale suffira pour couvrir l'augmentation des frais de scolarité et de subsistance.

Depuis sa création, la Fondation a reconnu que, pour mettre en œuvre le Programme de bourses générales, aucune approche ne pouvait convenir à toutes les administrations. Ainsi, les bourses générales sont affectées au remboursement de la dette des étudiants dans certaines provinces, alors qu'elles servent, à tout le moins en partie, à combler les besoins non satisfaits dans d'autres provinces. La Fondation continuera de faire preuve de souplesse relativement à l'intégration des bourses

générales aux programmes d'aide financière aux études. De concert avec ses partenaires provinciaux, tous particulièrement ceux qui ont un programme bien établi de réduction de la dette, elle déterminera si une plus grande part des bourses générales peut contribuer à la satisfaction des besoins non comblés.

4. *Les participants ont souligné la nécessité d'accroître la visibilité du Programme de bourses générales, de manière qu'il influence la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires.*

La Fondation collaborera avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales afin d'accroître la visibilité du Programme de bourses générales, de manière que les récipiendaires éventuels tiennent compte de cette aide lorsqu'ils devront décider s'ils poursuivent ou non leurs études postsecondaires.

L'intégration des bourses générales aux mécanismes d'aide financière aux études s'est traduite par la création d'un guichet unique pour les étudiants, ainsi que des économies considérables pour la Fondation. Cependant, cette approche a eu tendance à réduire la visibilité du Programme et, par conséquent, son impact sur la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires.

La modification du Programme de bourses générales dans la foulée des consultations est une excellente occasion de collaborer avec les administrations provinciales et territoriales afin que le Programme soit plus en vue et influence davantage les décisions des étudiants. En coopération avec le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, la Fondation a réalisé et testé des documents qui peuvent informer les élèves du secondaire et leurs parents des avantages de l'éducation postsecondaire, ainsi que des modalités de financement pouvant être envisagées. On espère que ces documents pourront être adaptés aux besoins des autres administrations dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs acteurs importants (les gouvernement fédéral et provinciaux, les universités, les collèges,

les autres parties intéressées et la Fondation) et visant à mieux faire connaître les divers programmes d'aide financière offerts à ceux qui amorcent des études postsecondaires.

Les discussions avec les provinces et les territoires intéressés débiteront immédiatement afin que la mise en œuvre puisse commencer dès que possible.

-
5. *Les participants, tout particulièrement les représentants des étudiants, ont encouragé la Fondation à poursuivre sa collaboration avec les provinces afin de maximiser les retombées directes des bourses générales sur les étudiants.*
-

La Fondation travaillera de concert avec les administrations provinciales et territoriales afin d'accroître les retombées directes du Programme de bourses générales sur les étudiants.

Deux catégories d'étudiants tirent parti des bourses générales du millénaire : premièrement, ceux qui disposent de plus d'argent ou réduisent leur dette grâce à une bourse générale; deuxièmement, ceux qui bénéficient des programmes que les administrations provinciales ont mis en place en vertu de leur engagement envers la Fondation à réinvestir les économies réalisées grâce au Programme de bourses générales.

Certains étudiants qui ont pris part aux consultations avaient tendance à privilégier les retombées directes (les bourses générales) au détriment des retombées indirectes (les programmes provinciaux financés au moyen des économies découlant du Programme de bourses générales). La Fondation en a pris note et amorcera des discussions avec les provinces intéressées afin de déterminer si le Programme peut être modifié de manière à accroître ces retombées indirectes.

-
6. *Les participants ont recommandé avec vigueur à la Fondation de travailler de concert avec les autres bailleurs de fonds afin que l'ensemble des mesures prises à l'échelle du pays soient harmonisées pour constituer un programme exhaustif.*
-

La Fondation collaborera avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales de manière que le Programme de bourses générales ne fasse pas double emploi avec les divers programmes d'aide financière aux études et les complète pour constituer un train de mesures exhaustives.

Actuellement, la Fondation verse près de 9 % de l'aide financière aux études fondée sur le besoin (cela inclut l'aide provenant des gouvernements, des établissements d'enseignement et de la Fondation). Elle est un acteur important, sans jouer un rôle prépondérant sur la scène canadienne. Par conséquent, il importe que ses programmes ne fassent pas double emploi avec ceux de ses partenaires fédéraux et provinciaux et soient plutôt un complément. Pour les acteurs du secteur de l'aide financière aux études, les modifications annoncées récemment par l'administration fédérale et celles qui pourraient être apportées par les provinces constituent une excellente occasion d'unir leurs efforts afin de promouvoir la synergie et d'éviter les chevauchements. La Fondation est déterminée à travailler en ce sens, de manière que les changements proposés dans le présent document soient complémentaires aux modifications annoncées ou envisagées par les administrations fédérale, provinciales et territoriales.

-
7. *Les discussions avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux qui ont eu lieu avant et après les consultations ont démontré que la Fondation doit tenir compte des caractéristiques uniques et de la situation de chaque administration et rejeter l'approche universelle.*
-

La Fondation poursuivra sa collaboration avec les administrations provinciales et territoriales afin que la mise en œuvre du Programme de bourses générales tienne compte des caractéristiques uniques et de la situation de chacune.

L'établissement de bonnes relations avec les administrations provinciales et territoriales qui reconnaissent les caractéristiques uniques et la situation de chacune s'avère prioritaire pour la

Fondation. Les bourses générales du millénaire sont distribuées dans le cadre d'accords conclus avec les provinces et les territoires. Ces accords sont très similaires, mais se distinguent au chapitre des modalités administratives, qui tiennent compte des particularités de chaque administration.

Les auteurs de l'examen de mi-mandat ont fait l'éloge de la Fondation pour l'efficacité de ses relations avec les administrations provinciales et territoriales. Dans le cadre des discussions avec les provinces et les territoires, la Fondation continuera d'élaborer des solutions aux problèmes propres à chaque administration, le cas échéant.

Autres mesures

En plus de se prononcer sur le Programme de bourses générales, les participants aux consultations ont abondamment commenté le fonctionnement des mécanismes d'aide financière aux études en général. Certains étudiants ont questionné l'existence même de la Fondation, affirmant que le gouvernement aurait mieux fait de distribuer l'argent aux provinces en échange de baisses des droits de scolarité. D'autres ne partageaient pas ce point de vue. En règle générale, les participants s'attendaient pour dire que la Fondation devait, le cas échéant, distribuer l'aide financière aux études en fonction des besoins et qu'il est nécessaire de continuer à se fonder sur l'évaluation des besoins pour déterminer le montant de l'aide financière de chacun. Les participants croient cependant que la méthode utilisée présentement a grandement besoin d'être modifiée.

La Fondation continuera à octroyer ses bourses de concert avec les autres acteurs de l'aide financière aux études. La Fondation a cependant informé ses partenaires gouvernementaux des réserves formulées par les participants aux consultations, en particulier les étudiants, à l'endroit de la formule d'évaluation des besoins, qui détermine si l'étudiant a droit à une aide financière. À cet égard, il est encourageant de constater que les provinces

et l'administration fédérale ont annoncé des modifications à cette formule qui, à tout le moins en partie, donneront satisfaction aux participants aux consultations.

Conclusions

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire tient à remercier tous ceux qui ont participé aux consultations sur l'avenir du Programme de bourses générales du millénaire. Leurs commentaires lui ont été d'une aide précieuse.

Pour la Fondation, les séances de discussion ont jeté un éclairage unique sur les besoins des différentes catégories de bénéficiaires, surtout ceux des communautés nordiques et des petites localités. L'échange d'information avec les administrations provinciales et territoriales a contribué à renforcer les relations de la Fondation avec ses principaux partenaires. Les interactions formelles et informelles soutenues qui se sont étalées sur plusieurs mois ont permis d'améliorer ses relations avec les principaux intéressés, tout particulièrement les étudiants.

Enfin, grâce aux conseils prodigués par les participants sur le Programme de bourses générales, la Fondation pourra mieux répondre aux besoins des étudiants d'ici la fin de son mandat.